

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
La propreté et la sécurité sur les aires d'autoroutes

La propreté des aires d'autoroutes est un sujet épineux et nous connaissons l'importance que celle-ci revêt aux yeux des utilisateurs de la route. Bien plus encore, la question de la propreté est étroitement liée à celle de la sécurité.

Alors que les vacances d'été arrivent à grand pas et que les aires de nos autoroutes seront fortement fréquentées, quelles sont les mesures envisagées afin de maintenir des lieux propres, agréables et sécurisants? Des campagnes de sensibilisation sont-elles à l'ordre du jour? En termes de passages effectués par les équipes de nettoyage, quel est le rythme habituel pratiqué? Celui-ci sera-t-il augmenté proportionnellement à l'affluence grandissante durant les mois de juillet et d'août?

Enfin, au niveau de la sécurité, combien de caméras sont actuellement présentes sur les aires d'autoroutes? Une ventilation par province est-elle disponible? Monsieur le Ministre estime-il le nombre suffisant? A défaut, l'installation de caméras supplémentaires est-elle à l'ordre du jour?

Réponse du Ministre Henry:

[Aout 2023]

La lutte contre la malpropreté sur les autoroutes et aires d'autoroutes wallonnes reste une préoccupation majeure et de longue date des gestionnaires du réseau, la SOFICO et le SPW Mobilité et Infrastructures.

Cette année encore, comme régulièrement, la SOFICO consacrera une campagne de sensibilisation sur le thème de la propreté qui se déroulera de mi-juin à fin juillet. Il s'avère indispensable de répéter ce type de message afin de maintenir l'attention des usagers sur cette question.

En termes de passages effectués par les équipes de nettoyage, les fréquences minimales pour les opérations d'entretien sur autoroute sont actuellement les suivantes:

- ramassage des déchets:
 - ↳ en berne centrale et latérale et terre-plein: 1X/mois;
 - ↳ entrées et sorties: 2X/mois;
 - ↳ sur les aires: 2X/semaine ;
- vidange des poubelles sur les aires:
 - ↳ vidange des conteneurs bleus (PMC): 1X/semaine;
 - ↳ vidange des conteneurs noirs (autres déchets): 3X/semaine;
- nettoyage et désinfection des poubelles: - 4X/an.

Depuis ma dernière réponse sur le sujet, suite à l'intégration du tri sélectif des déchets sur les aires de repos autoroutières non concédés, les fréquences reprises dans le cahier spécial des charges ont été actualisées et sont des fréquences à minima.

En plus de ces opérations préventives, des opérations curatives peuvent être menées si besoin en fonction des circonstances. En effet, chaque district autoroutier augmente les fréquences en fonction des spécificités de son territoire (fréquentation, passage/arrêt haut ou faible de camions, état de propreté général ...) et des périodes de congé.

Ainsi chaque année, le district autoroutier communique aux prestataires les dates auxquelles les passages seront plus fréquents (pendant les congés d'été par exemple).

En plus de ces opérations préventives, des opérations curatives peuvent être menées si besoin en fonction des circonstances.

Pour ce qui concerne le tri sélectif sur les aires autoroutières, l'ensemble du dispositif décidé a été mis en place et contribue à améliorer la propreté sur les aires. Seuls quelques portiques relatifs à la signalétique sont encore en cours d'installation.

En ce qui concerne les caméras de surveillance, 7 sont actuellement présentes sur le réseau structurant, 4 en Province du Hainaut et 3 en Province de Namur. 3 de ces caméras sont situées sur des parkings de covoiturage où le contrôle social est moindre par rapport à un parking autoroutier où la circulation est plus fréquente.

Par ailleurs, 10 caméras sont installées et seront mises en service d'ici fin juin sur une aire en Province de Liège.

Enfin, une étude est en cours pour l'installation de caméras sur 4 autres aires: 3 en Province de Liège et 1 en Province du Brabant wallon. Leur nombre n'est pas encore fixé et sera déterminé à l'issue de l'étude en question.

Ceci étant, il faut se rendre compte que les caméras de surveillance constituent des équipements coûteux dont l'installation n'a d'intérêt que si les services de police, seuls habilités à visionner les images, font un usage actif de celles-ci.